

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS1189

AMENDEMENT

présenté par
Mme Spillebout, M. Midy, M. Fait, Mme Lemoine, M. Frébault, M. Blanchard et
Mme Martin (Gironde)

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--